

NANDRIN

Carrefour



Le périodique communal de Nandrin hiver 2018 / 19



www.nandrin.be

Memento téléphonique

Maison communale	085/51.94.90
CPAS	085/27.44.60
Nandrin santé	04/372.11.20
Parc à conteneurs	04/372.07.29
Poste de Nandrin	085/51.96.65
École com. de Villers	085/51.12.33
École com. de St.-Séverin	04/371.41.35
École St.-Martin	085/51.21.28
Accueil temps libre	085/27.44.66
Police de proximité	085/51.27.10
Zone de police Condroz	085/41.03.30
Urgence / SOS	112
Pompiers de Huy	085/27.10.00
Croix Rouge	04/383.64.36
Les Alcooliques Anonymes	078/15.25.56
IDEN	04/247.20.24

CPAS - permanences

- Aide sociale générale - Initiative locale d'accueil	Mathilde Perat lundi et mercredi de 9h à 11h30. 085/27.44.63
- Maintien à domicile - Repas à domicile - Dépannage - Guidance budgétaire	Christel Fouillien lundi et mercredi de 9h à 11h30. 085/27.44.62
- Allocation «personne handicapée» - Logement - Coordination sociale (article 27, Été solidaire) - Initiative locale d'accueil	Caroline Renwa mardi et jeudi de 9h à 11h30. 085/27.44.64
- Allocations de chauffage - Énergie - Fonds des eaux - Conseiller bien-être	Michèle Panier lundi et mercredi de 9 à 11h30 085/27.44.67

Place Ovide Musin, 1 - 4550 Nandrin

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

- Fabienne Poncelet : 085/27.44.60
- Christianne Leclercq : 085/27.44.61
- Anne Demblon : 085/27.88.69

Les échevins

Michel LEMMENS 085/51.94.95 - 085/51.35.91
(Bourgmestre+)
Bourgmestre, police, pompiers, état civil, fabriques d'église, présidence du conseil communal, budget, finances, personnel, commerces et PME.
michel.lemmens@nandrin.be

Béatrice ZUCCA

(Bourgmestre+)
Enseignement, 3^{ème} âge, logement, jumelages.
beatrice.zucca@nandrin.be

Sébastien HERBIET

(Écolo)
Urbanisme, aménagement du territoire, environnement, agriculture, bien-être animal, mobilité, gestion des eaux et déchets.
sebastien.herbiet@nandrin.be

Henri DEHARENG

085/51.18.16 - 0473/32.48.64
(Bourgmestre+)
Travaux, patrimoine, cimetières, sport et tourisme.
henri.dehareng@nandrin.be

Gaëtane DE SMIDT

(Écolo)
Accueil extra-scolaire (ATL), jeunesse, culture, bibliothèque, communication, participation, énergie, supracommunalité (GAL).
gaetane.desmidt@nandrin.be

Murielle BRANDT

085/51.30.17
(Bourgmestre+)
Présidente du CPAS de Nandrin, Affaires sociales, Plan de Cohésion Sociale (PCS), emploi.
murielle.brandt@nandrin.be

Les conseillers communaux

Eric COP 085/75.13.30 (Tous Ensemble)

Marc EVRARD 04/371.28.32 (Pour Nandrin)

Tristan FAGNOUL (Bourgmestre+)

Claire GRAULICH (Bourgmestre+)

Alain HENRY 085/51.11.51 (Tous Ensemble)

Isabelle LEJEUNE (Bourgmestre+)

Christophe OVIDIO (Vivre Nandrin)

Malory PLANCHAR (Vivre Nandrin)

Daniel POLLAIN 0473/71.39.56 (Vivre Nandrin)

Benoît RAMELOT 085/51.15.70 (Vivre Nandrin)

Charlotte TILMAN 0479/23.79.84 (Vivre Nandrin)



CAR et SED (Suivi des Enfants à Domicile) ONE

- Consultation pour enfants de 0 à 6 ans les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de 9 h à 12 h Place Ovide Musin à Nandrin
- Dépistage visuel 2 x par an pour les enfants de 18 mois à 3 ans

L'Office de la Naissance et de l'Enfance est l'organisme de référence de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Services gratuits :

rendez-vous et informations : Arlette KEMPEN - ONE du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30
Rendez-vous obligatoire au 0499/572.651 du lundi au mercredi de 9h à 15h

Horaires d'ouverture de l'administration communale

- Du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 18h00 à 19h30
- Le vendredi de 8h30 à 12h00
- Le 1^{er} samedi du mois hors congés scolaires, uniquement sur rendez-vous, pour les cartes d'identité, passeports et permis de conduire.

Fermetures

Mardi	25 décembre 2018
Mercredi	26 décembre 2018
Mardi	1 janvier 2019
Lundi	22 avril 2019
Mercredi	1 mai 2019
Jeudi	30 mai 2019
Vendredi	31 mai 2019
Lundi	10 juin 2019
Jeudi	15 août 2019
Vendredi	27 septembre 2019
Vendredi	1 novembre 2019
Lundi	11 novembre 2019
Mercredi	25 décembre 2019
Jeudi	26 décembre 2019

Sommaire

Mémento téléphonique / Vos élus / Le mot du Bourgmestre.	2 & 3
Focus : installation du nouveau conseil communal et prestations de serment	4 & 5
Administration : élections européennes Déchets : collectes, tri et règlement Environnement et agriculture	6 à 12
Plan de déneigement hiver 2018 / 19	14 & 15
Sports, loisirs, culture	16 à 19
Aînés et infos générales	20 & 21
Écoles et Accueil Temps Libre	22 à 25
À l'agenda	26 & 27
Déménagement Bpost	28

Le Mot du Bourgmestre



La frénésie des élections communales est enfin passée. Nous voici repartis pour une nouvelle mandature. 6 années de débats, de projets et de travaux avec, à la base, un renouvellement partiel de la composition du conseil communal. En effet, notre assemblée accueille 7 nouveaux conseillers communaux qui j'en suis convaincu apporteront leur pierre à l'édifice.

Comme dans la plupart des communes wallonnes, une nouvelle équipe scabinale a été désignée par le conseil communal le lundi 3 décembre 2018. Cette équipe s'est mise rapidement au travail notamment pour confectionner le budget de l'exercice 2019. Celui-ci sera voté avant Noël afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services communaux.

Vous trouverez la composition des nouveaux conseil et collège communaux en page 4 et 5. L'ensemble des élus : conseillers, échevins et bourgmestre sont bien entendu à votre service et à votre écoute.

Je tiens également à remercier les membres du conseil sortant non reconduits dans leurs fonctions, pour le travail effectué tout au long de la précédente mandature : Mme Anne de Potter, M. Guy Brassel, M. Axel Pire, M. Vincent Licata, M. Guy Mottet, M. Didier Maka et M. Bogdan Piotrowski.

Enfin, je me dois de faire un rappel de circonstance aux amateurs de pétards, fusées et autres feux d'artifice. Pour que les fêtes n'engendrent pas d'accident, une série de règles de sécurité est à respecter : stocker les artifices hors d'atteinte des enfants, ne pas laisser les enfants utiliser les artifices seuls, utiliser les artifices dans une zone dégagée, loin des habitations, des véhicules et des animaux domestiques, mais aussi se protéger les yeux.

Je vous souhaite à toutes et tous une « Bonne Année 2019 ».

Michel Lemmens,
Votre Bourgmestre

Installation du nouveau conseil communal et prestations de serment

Ce lundi 3 décembre se tenait dans la salle des Conseils de l'administration communale de Nandrin l'installation des nouveaux conseillers communaux et échevins de la commune.

Ce conseil communal étant presque exclusivement consacré aux différentes prestations de serment et aux explications du président du conseil (Michel Lemmens) sur la tenue de cette «cérémonie».

Conformément à la législation, la présidence du conseil communal, avant l'adoption d'un pacte de majorité est assurée par « Le conseiller communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de bourgmestre », à savoir : Monsieur Michel LEMMENS.

Le président temporaire a donné connaissance à l'assemblée de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur de la Province de Liège du 16 novembre 2018, validant les élections du 14 octobre 2018 dans la commune de Nandrin. Cet arrêté constitue donc la notification prévue à l'article 4146-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. L'installation peut avoir lieu.

Ont été proclamés élus conseillers communaux :

Liste n°2 ECOLO	Liste n°13 VIVRE NANDRIN	Liste n°14 TOUS ENSEMBLE	Liste n°15 BOURGMESTRE+	Liste n°16 POUR NANDRIN
DEMOITIÉ-DE SMIDT Gaëtane	POLLAIN Daniel	COP Eric	LEMMENS Michel	EVARD Marc
DEMOITIÉ Thomas	TILMAN Charlotte	HENRY Alain	LECERF-ZUCCA Béatrice	
	RAMELOT Benoît		BRANDT Murielle	
	OVIDIO Christophe		GRAULICH Claire	
	PLANCHAR Malory		LEJEUNE Isabelle	
			DEHARENG Henri	
(HERBIET Sébastien - 1 ^{er} suppléant)			FAGNOUL Tristan	

- Les pouvoirs de tous les conseillers communaux effectifs ont été validés à l'exception de ceux de Monsieur Thomas DEMOITIÉ.
- Les pouvoirs de Monsieur Sébastien HERBIET, premier conseiller communal suppléant de la liste ECOLO, remplaçant de Monsieur Thomas DEMOITIÉ, sont validés.



De nouvelles écharpes scabinales pour les Bourgmestres et échevins de Wallonie

Prestation de serment du Bourgmestre Michel Lemmens

Prestations de serment des échevins dans les mains du Bourgmestre Michel Lemmens.

- **Madame Béatrice Zucca** en charge des matières suivantes : enseignement, 3^{ème} âge, logement, jumelages.
- **Monsieur Henri Dehareng** en charge des matières suivantes : travaux, patrimoine, cimetières, sport et tourisme.
- **Monsieur Sébastien Herbiet** en charge des matières suivantes : urbanisme, aménagement du territoire, environnement, agriculture, bien-être animal, mobilité, PCDN, eaux, eaux usées et déchets.
- **Madame Gaëtane De Smidt** en charge des matières suivantes : accueil extra-scolaire (ATL), jeunesse, culture, bibliothèque, communication, participation, énergie, supracommunalité (GAL).



Photo du conseil communal (de gauche à droite) : Mr Benoît Ramelot (conseiller Vivre Nandrin), Mr Daniel Pollain (conseiller Vivre Nandrin), Mr Marc Evrard (conseiller Pour Nandrin), Mr Christophe Ovidio (conseiller Vivre Nandrin), Mr Sébastien Herbiet (échevin ECOLO), Mr Michel Lemmens (bourgmestre), Mr Tristan Fagnoul (conseiller Bourgestre+), Mlle Claire Graulich (conseillère Bourgestre+), Mr Henri Dehareng (conseiller Bourgestre+), Mr Alain Henry (conseiller Tous Ensemble), Mr Éric Cop (conseiller Tous Ensemble), Mr Pierre Jamaigne (directeur général), Mme Charlotte Tilman (conseillère Vivre Nandrin), Mme Malory Planchar (conseillère Vivre Nandrin), Mme Gaëtane De Smidt (échevine ECOLO), Mme Béatrice Zucca (échevine Bourgestre+), Mme Murielle Brandt (présidente du CPAS Bourgestre+), Mme Isabelle Lejeune (conseillère Bourgestre+)



Vous êtes citoyen européen résidant en Belgique ?

Alors venez voter le 26 mai 2019 pour le Parlement européen !

Le dimanche 26 mai 2019, les membres du Parlement européen seront élus dans les 27 États membres de l'Union européenne.

Si vous êtes un citoyen européen résidant en Belgique, vous pouvez participer en Belgique aux élections pour le Parlement européen et voter pour des candidats sur des listes belges. Dans ce cas, vous ne pourrez pas participer aux élections du Parlement européen dans votre pays d'origine.

La demande d'inscription sur la liste des électeurs de votre commune doit s'effectuer au plus tard le 28 février 2019.

Qui peut voter le 26 mai 2019 ?

Pour participer à cette élection en tant que citoyen européen, vous devez réunir cinq conditions, à savoir :

1. Posséder la nationalité d'un État membre de l'Union européenne ;
2. Avoir une résidence principale dans une commune belge ;
3. Être âgé d'au moins 18 ans ;
4. Posséder le droit de vote ;
5. Être inscrit sur la liste des électeurs.

Pour pouvoir voter, vous devez être ressortissant de l'un des 27 États membres qui forment l'Union européenne, à la date de l'élection du Parlement Européen, avec la Belgique. La condition de nationalité doit être remplie au plus tard le **1^{er} mars 2019**, jour de l'arrêt des listes électorales.

Attention pour les ressortissants du Royaume-Uni : si le « Brexit » intervient avant le 26 mai 2019 et que vous vous êtes inscrit pour voter en Belgique, votre inscription sera alors annulée car vous ne remplirez plus la condition de nationalité.

Vous devez être inscrit sur la liste des électeurs de la commune de votre résidence principale. Vous complétez à cette fin le formulaire C/1 que vous pouvez obtenir auprès de l'administration communale de votre résidence principale ou imprimer au départ du site internet fédéral des élections (www.elections.fgov.be).

Il convient que pour le 28 février 2019 au plus tard,

- soit vous déposiez le formulaire complété à la maison communale,
- soit vous introduisiez celui-ci par courrier ou par e-mail.

L'administration communale examinera votre demande sur base des éléments que vous aurez indiqués sur ce formulaire.

Si vous êtes agréé comme électeur par le Collège des bourgmestre et échevins, vous recevrez un avis officiel de la commune.



Terre asbl menacée par les détrit

Vos armoires débordent de vêtements que vous ne portez plus ? Déposez-les dans une bulle de Terre asbl. Vous ferez un geste pour l'emploi, pour l'environnement et pour la solidarité. Mais attention, les déchets nuisent gravement à l'action de l'association.

Pourquoi donner ?

Emploi - L'activité de récupération de vêtements a permis à Terre asbl de créer 250 emplois stables, essentiellement pour des personnes éloignées du marché du travail. Grâce à vos dons de vêtements, ces personnes ont retrouvé un revenu, une autonomie et un statut social.

Environnement - 57 % du textile récupéré est réutilisé comme vêtements de seconde main. Une partie est revendue en circuit court dans les 20 magasins de Terre asbl. On évite ainsi de surconsommer les matières premières pour produire des vêtements neufs et on réduit le volume de déchets.

Solidarité - Terre asbl soutient le démarrage d'initiatives d'économie sociale, en Belgique et à l'étranger.

Comment donner ?

- Donnez uniquement des vêtements réutilisables (propres et secs). Les déchets déposés dans les bulles menacent directement les emplois.
- Emballez les vêtements dans un sac fermé (pour éviter qu'ils s'abîment ou se salissent).
- Liez les chaussures par paire (à l'aide des lacets ou d'un élastique).
- Terre reprend aussi les accessoires (ceintures, sacs, portefeuilles ...) et le linge de maison (draps de lit, essuies, nappes ...).
- Si une bulle est pleine, ne déposez pas de sacs à côté de celle-ci (ils risqueraient d'être volés ou de s'abîmer). Vous pouvez signaler une bulle pleine en téléphonant au numéro indiqué sur la bulle ou sur notre page Facebook « Terre asbl ».

Où donner ?

- Localisez la bulle la plus proche sur www.terre.be ou appelez le 04 240 58 58.





MAGDé, un magazine web sympa pour vous aider à réduire votre production et à assurer la bonne gestion de vos déchets.

Réalisé conjointement par les 7 intercommunales chargées de la gestion des déchets avec le soutien de la Wallonie, MAGDé fourmille de conseils et d'astuces pour vous aider à réduire vos déchets au quotidien. Les plus curieux y trouveront aussi une foule d'infos sur le fonctionnement de la gestion des déchets, de-

puis les modes de collectes jusqu'à leur traitement en passant par le tri.

Fin novembre, MAGDé a publié un dossier intitulé : En route vers le zéro déchet! L'article explique les raisons, mais surtout les moyens simples pour arriver au « zéro déchet » chez vous ou au bureau. L'avantage du webzine, c'est que vous trouverez des vidéos de témoignages et d'astuces et des liens vers d'autres blogs et sites traitant des sujets qui vous intéressent.



À l'occasion de sa campagne «Mon frigo zéro gaspi. Bien ranger pour mieux conserver» Intradel met à votre disposition une plaquette ludique et didactique sur votre frigo. Les zones de rangements et de températures, des astuces de conservation et d'entretien ainsi qu'un thermomètre et des pictogrammes aide-mémoire pour vous aider à bien utiliser votre frigo.

La plaquette est disponible gratuitement à l'accueil de l'administration communale.

Sacs PMC

Durant les dernières semaines, vous avez peut-être observé dans la commune que le nombre de sacs PMC déposés en vue de la collecte et qui s'étaient vu apposer une main rouge avait augmenté. Les contrôles ont effectivement été renforcés, car Intradel a constaté que de plus en plus de sacs contenaient des déchets qui ne peuvent pas être mis parmi les PMC. Ces matières et plastiques non conformes engendrent deux effets problématiques. Non seulement ils augmentent considérablement la difficulté du tri à l'usine SITEL mais ils diminuent aussi fortement la qualité du plastique recyclé. C'est pourquoi nous rappelons les consignes de tri et les plastiques admis ou interdits dans le sac PMC.

Dans les sacs PMC

Ce qui est autorisé :

- Bouteilles et flacons en plastique
- Emballages métalliques (aussi : aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques)
- Cartons à boissons

Remarques :

- Entièrement vides
- Volume maximum : 8 litres
- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC

Ce qui est interdit :

- Tous les autres emballages et objets en plastique (ex. pots, barquettes, sacs en plastique, films)
- Emballages qui ont contenu des substances toxiques ou corrosives et les seringues
- Papier aluminium
- Frigolite



Ordonnance de police administrative relative à la collecte des déchets ménagers.

Lors de sa séance du 5 novembre 2018, le Conseil communal a adopté l'ordonnance de police relative à la collecte des déchets ménagers. C'est l'occasion de rappeler quelques-unes des obligations et interdictions en la matière. Il est important de rappeler également que **les infractions et contraventions aux dispositions de cette ordonnance de police sont passibles de sanctions et amendes administratives**. Les communes ont en effet pour mission « de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues et lieux publics et qu'à cet effet elles doivent prendre toutes les mesures nécessaires ».

En vue de, notamment:

- promouvoir la propreté et l'hygiène des propriétés tant publiques que privées ;

- diminuer au maximum le tonnage des déchets produits;
- combattre les déchets et dépôts sauvages qui portent atteinte au cadre de vie.

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont **déposés dans les récipients de collecte réglementaires** devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et **au plus tôt la veille à 19h00**. Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 6h30 du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

Les récipients de collecte sont placés en bord de chaussée, contre la façade ou contre l'alignement, à l'entrée des voies inaccessibles aux véhicules de collecte ou des chemins privés. Ils ne peuvent en aucun cas gêner ou entraver la circulation des usagers de la voie publique et doivent être parfaitement visibles de la rue.

Le dépôt ne peut se faire ni devant la maison ou la propriété voisine, ni au pied des arbres d'alignement, ni autour du mobilier urbain.

Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés présentés d'une manière non conforme aux conditions prévues par la présente ordonnance ne sont pas enlevés par l'opérateur de collecte de déchets.

Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grève,...), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

Espaces d'apports volontaires

S'il s'agit de déchets ménagers ou ménagers assimilés constitués de **verre**, ils peuvent être déversés dans une bulle à verre, moyennant le respect des consignes de tri imposées par le responsable de la gestion de ces déchets.

S'il s'agit de déchets ménagers ou ménagers assimilés constitués de **textiles**, ils peuvent être déposés dans des points fixes de collecte, moyennant le respect des consignes de tri imposées par l'opérateur de collecte de ces déchets.

Afin de veiller à la tranquillité publique, **tout dépôt de déchets aux points de collecte spécifique ne peut s'effectuer entre 22 heures et 7 heures.**

Chaque point de collecte ayant sa spécificité, il est interdit d'y déposer des déchets non conformes. L'abandon de déchets autour des points de collecte spécifique est strictement interdit.

De plus, il est interdit d'abandonner des déchets spécifiquement collectés autour de ces points de collecte même lorsqu'ils sont remplis. Dans ce cas, l'utilisateur est invité à en informer l'organisme de gestion des collectes ou l'Administration communale et à verser ces déchets dans un autre point de collecte spécifique.

L'affichage et le «tagage» sont interdits sur les points de collecte spécifiques.



Interdictions diverses

Il est interdit :

1. d'ouvrir les récipients se trouvant le long de la voirie, d'en vider le contenu, d'en retirer et/ou d'en explorer le contenu ;
2. de fouiller les points spécifiques de collecte ;
3. de déposer dans les récipients destinés à la collecte tout objet susceptible de blesser ou contaminer le personnel chargé de l'enlèvement des déchets ;
4. de placer des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés à côté ou sur le récipient de collecte ;
5. de déposer des déchets autour des espaces d'apports volontaires même lorsqu'ils sont remplis. Dans ce cas, l'utilisateur en informe le responsable de la gestion des collectes ou l'administration communale et verse ces déchets dans un autre espace d'apports volontaires ;
6. d'incinérer des déchets, que ce soit en plein air ou dans des bâtiments, des ateliers ou des locaux, en utilisant ou non des appareils tels que poêles, feux ouverts, brûle-tout ou autres appareils et procédés similaires. Est toutefois tolérée, conformément au Code rural (art. 89-8°), l'incinération des déchets végétaux provenant de l'entretien des jardins pour autant que le feu soit surveillé et distant d'au moins 100 mètres de toute habitation.



Vos papiers-cartons dans un conteneur

Pour quoi faire ?

- Améliorer les conditions de travail du personnel de collecte ;
- Faciliter le stockage ;
- Lutter contre l'insalubrité publique en évitant d'éparpiller les papiers sur nos trottoirs ;
- Les cartons secs sont moins lourds que lorsqu'ils sont mouillés ;
- Éviter de soumettre la collecte aux intempéries car la matière mouillée est difficile à recycler.



Belle participation citoyenne à l'opération RENOV'ENERGIE sur Nandrin !



Le mardi 6 novembre s'est tenue une soirée d'information sur l'opération RENOV'ENERGIE dans la salle du conseil communal de Nandrin.



Pour rappel, l'opération RENOV'ENERGIE, vise à accompagner les propriétaires (particuliers, commerces, entreprises) dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments :

- Audit-scan dans les bâtiments
- Réception de devis d'entreprises sélectionnées par un jury d'experts
- Réunion d'aide à la décision sur base d'analyses financières ; montage de dossiers de demande de primes et de prêts

piloté par le GAL Pays des Condruses, a été confié à la coopérative CORENOVE, qui a déjà fait montre d'une expérience positive dans plusieurs villes et communes rurales de Wallonie.

Factures énergétiques trop élevées ? Vous souhaitez contribuer à l'environnement, à l'économie locale, augmenter la valeur de votre bâti, le confort des utilisateurs, le tout de manière rentable ? Vous n'avez pas eu l'occasion d'assister à une des soirées d'information ? Ne tardez pas à prendre contact avec le GAL



Accompagnement lors des travaux

Cet accompagnement, financé par l'Union Européenne, la Wallonie et les communes de Anthisnes, Clavier, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot,

Pays des Condruses : Geoffroy Germeau
geoffroy.germeau@galcondruses.be - 0486/34.81.41
Plus d'informations sur le site web du GAL :
www.galcondruses.be et via facebook !



Vous cherchez un plombier tout près de chez vous, un maraîcher, un informaticien,... ? Découvrez les indépendants, commerçants, artisans,... locaux sur www.moncondroz.be et apprenez-en plus sur leur activité, leurs actualités, nouveaux produits et services, promotions, horaires, photos ...

Infos et contact : GAL Pays des Condruses : info@moncondroz.be - Kathleen : 085 27 46 17



Belle réussite pour la Journée de l'Arbre 2018



Le dimanche 25 novembre, le PCDN de Nandrin, en collaboration avec l'Administration communale, organisait la Journée de l'Arbre 2018.

Au programme : distribution gratuite d'arbres (8 essences fournies par le Service Public de Wallonie), atelier de fabrication et dessin au fusain par le CRIE de Modave et divers stands d'associations locales et para-locales (Contrat Rivière Meuse Aval, PPNa, ornithologie, murs en pierre sèche).

Ce sont plus de 1.000 plants qui ont été distribués à plus de 300 citoyens, entre 13 et 17h à la salle de Saint-Séverin. La balade sur la thématique des murs en pierre sèche, organisée au départ de l'Espace des Templiers, a également rencontré un franc succès puisque qu'une trentaine de citoyens y a pris part.

Nous remercions vivement tous les participants qui ont fait qu'une telle organisation soit une si belle réussite.

Le mur en pierre sèche : un patrimoine, un maillon de vie.

Réalisés sans mortier, ils sont les témoins des savoirs et des savoir-faire d'autrefois ; ils traversent les siècles, marquant nos paysages.

Intérêts :

- murs de clôture, ils délimitent les parcelles
- murs de soutènement, ils soutiennent le talus et réduisent l'érosion par ruissellement
- biotopes particuliers, ils accueillent une grande biodiversité : lichens, mousses, fougères, plantes à fleurs comme la ruine-de-Rome, insectes, lézards, orvets, petits oiseaux tels que le troglodyte, ...



Dans notre bulletin d'automne, nous évoquons la restauration du mur de pierre sèche de la Rue du Pont de Chessaine qui eut lieu au début du mois de septembre.

Nous annonçons des précisions, les voici.

C'est un projet du Plan Communal de Développement de la Nature qui est à l'amorce de ce beau chantier. Ce projet : la découverte de ce patrimoine séculaire présent dans nos villages que sont les murs en pierre sèche et de leurs multiples intérêts. Nandrin compte de nombreux murs en pierre sèche, souvent dégradés, comme l'était depuis longtemps celui de la rue du Pont de Chessaine.

Lors d'une conférence organisée par le PCDN sur le sujet, était présent un formateur en maçonnerie du Forem, passionné par les murs en pierre sèche. Par une convention signée entre la commune et le Forem de Huy, un partenariat a été instauré de manière à ce que les stagiaires du Forem utilisent notre mur communal comme terrain d'apprentissage. Et tout le monde fut gagnant: la commune qui voyait son mur restauré gratuitement, les stagiaires du Forem qui trouvaient là un matériel d'apprentissage en réel. Et ce n'est pas tout! Certains de nos ouvriers communaux ont eux aussi participé au chantier, en même temps que les stagiaires, de manière à profiter de la formation donnée et à pouvoir ultérieurement intervenir en toute autonomie sur d'autres de nos murs.

De l'avis de tous, ce fut une expérience très réussie, servie par la météo, l'efficace collaboration entre nos services communaux et le Forem et l'excellente ambiance entre les acteurs du chantier.



Nous voulons tous que notre commune garde de sa ruralité. Et qui dit ruralité dit agriculture.

Allons donc à la rencontre de quelques-unes de nos fermes en activité, nos fermes qui vivent ! Fermes familiales, qui se transmettent de génération en génération et qui gardent les traces d'un dur labeur et d'un métier exercé avec passion.



**Ceci n'est pas une ferme...,
c'est une bergerie !
PECODILIPi**

Pecodilipi n'est pas le nom d'une race ovine mais bien l'acronyme condensé des noms des propriétaires bergers, Monsieur et Madame Pecoraro.

Leur petit élevage, d'une trentaine de moutons, est situé dans le Tige Paquette. La race élevée est le Texel hollandais.

Monsieur Pecoraro est arrivé de Sicile en Belgique avec ses parents au début des années 1960. Il a toujours vécu parmi les moutons puisque déjà son arrière-grand-père, puis son grand-père et enfin ses parents possédaient un troupeau de moutons de lait. Qui dit moutons de lait dit traites quotidiennes, deux par jour matin et soir, été comme hiver, avec toutes les contraintes que cela entraîne. D'où le choix de Monsieur Pecoraro de vivre sa passion pour les moutons en élevant une race viandeuse. Le Texel hollandais est une race très ancienne, issue de l'île de Texel dans le nord de la Hollande, une race qui, vu sa robustesse, s'adapte à de nombreux types d'environnement et qui est particulièrement recommandée et prisée pour la qualité de sa viande.

Le troupeau, vit dans un bel espace, 2 ha de prairies dans les campagnes du Tige Paquette, à l'arrière du jardin bordé d'un ruisseau.



Les saillies ont lieu en septembre et octobre par des mâles issus de leur élevage ou venant d'ailleurs. La gestation dure environ 150 jours et les brebis donnent naissance à leurs agneaux dès le mois de février. Le troupeau compte alors une quinzaine de brebis et en-

viron 25 agneaux.

Commence alors la période d'allaitement, pendant 3 ou 4 mois, jusqu'à ce qu'arrive le mois de mai et le moment du sevrage et de la séparation. Les agneaux sont alors séparés de leurs mères et pendant 2 jours ils ne vont cesser de bêler. Mais, soucieux de préserver la quiétude du voisinage, les bergers veillent à opérer le sevrage pendant la semaine et non le week-end. Symptomatique attention !



Les plus beaux sujets sont destinés à pérenniser un élevage d'élite ainsi qu'à l'exportation. Ils participent à des concours, notamment à la foire de Libramont. Les autres sont vendus pour leur viande. Chaque mouton possède sa carte de naissance et l'élevage Pecodilipi détient le statut « niveau 1 », garantie de qualité.

Dès la fin du mois d'août et début septembre, une vente au particulier peut se faire. Avis aux amateurs !

Passionnés par leur élevage, Monsieur et Madame Pecoraro aiment aussi transmettre leur passion du mouton et sont réjouis d'ouvrir les portes de leur bergerie / d'accueillir le public intéressé, particuliers, classes ou groupes d'enfants,



Pour l'entretien de votre parcelle, les bergers du Tige Paquette sont disposés à offrir les services de leurs tondeuses naturelles !!

Contact :
Pecodilipi
Monsieur et Madame Pecoraro
Tige Paquette, 82
0496/25 95 42 0478/53 57 59

25 ans d'éducation à la Mémoire et à la Citoyenneté !

Le 10 décembre prochain marquera les 25 ans de la création des Territoires de la Mémoire. En effet, en 1993, à l'occasion de la journée internationale des droits humains, des citoyens et d'anciens prisonniers politiques des camps de concentration nazis posent les premières pierres du centre d'éducation à la Résistance et à la Citoyenneté. Cette association aura pour mission d'outiller les jeunes et les moins jeunes et de les encourager à construire une société démocratique et solidaire. 25 ans plus tard, l'association sensibilise près de 50 000 personnes chaque année grâce à son exposition permanente « Plus jamais ça ! Parcours dans les camps nazis pour résister aujourd'hui », ses voyages pour la Mémoire, sa bibliothèque George Orwell, ses publications, son réseau Territoire de Mémoire et ses nombreuses activités.

Pour célébrer cet anniversaire, Les Territoires de la Mémoire proposent un copieux programme à La Cité Miroir. Depuis le 10 novembre et ce jusqu'au 13 janvier 2019, La Cité Miroir accueille la 61ème exposition du prix **World Press Photo**. Ce concours prestigieux de photojournalisme est une vraie fenêtre sur le monde contemporain et toutes ses réalités. Impressionnantes, interpellantes, les 160 photos présentées nous dévoilent un instantané du monde tel qu'il est aujourd'hui. « Pour notre centre d'éducation à la Résistance et à la Citoyenneté, il s'agit de montrer une vision de l'état du monde et de certaines réalités contemporaines mais surtout de donner des outils au public pour susciter la réflexion. On peut y voir des témoignages d'événements tragiques, d'injustices et de conflits mais aussi de solidarité et d'espoir, qui permettent de créer des liens entre des situations du passé et le présent. Voilà qui rentre pleinement dans le cadre du travail de Mémoire de notre association. Nous souhaitons également inviter à réfléchir sur divers sujets, comme la liberté de la presse et d'expression, mais aussi sur le photojournalisme », Philippe Marchal, directeur adjoint des Territoires de la Mémoire.

Le week-end des 8 et 9 décembre et le lundi 10 décembre seront journées portes-ouvertes. Les visiteurs pourront plonger au cœur d'un parcours conté par le comédien Jean-Claude Piérot. Ils pourront découvrir gratuitement les expositions « Plus jamais ça ! », « Human Rights » et une rétrospective sur l'histoire de l'association dans la Bibliothèque George Orwell. Le lundi 10 décembre, à 18h, Les Territoires de la Mémoire convient les visiteurs à un moment solennel suivi de la représentation de la pièce de théâtre « De l'ombre à la lumière » par la compagnie du Bout de nez.

Toutes les informations sur le programme des 25 ans : www.territoires-memoire.be/agenda/-77



25 ans d'existence pour une association, cela se fête ?

Philippe Marchal, directeur adjoint des Territoires de la Mémoire : « 25 ans, c'est important ! Nous nous réjouissons de la longévité de notre association et de la reconnaissance du travail que nous menons. Mais, à bien y réfléchir, nous aurions souhaité ne pas durer pendant 25 ans : cela aurait voulu dire que l'extrême droite et son idéologie nauséabonde ont disparu, ce qui est malheureusement loin d'être le cas. Au contraire, les mesures liberticides fondées sur la haine, le rejet de l'autre et les exclusions gagnent du terrain en Belgique et un peu partout en Europe.

Pour préparer ces 25 ans de travail d'éducation à la Résistance et à la Citoyenneté, nous nous sommes interrogés sur ce qui peut nous rassembler lors d'un tel moment. Lors de la création des Territoires de la Mémoire en 1993, nous pensions qu'il suffisait de parler du passé, du « devoir de Mémoire », des camps de concentration et de la barbarie nazie pour sensibiliser. Nous avons constaté que c'était loin d'être suffisant. Nous parlons aujourd'hui de « travail de Mémoire ». Il faut l'ancrer dans l'éducation à la citoyenneté, c'est-à-dire donner des clés pour décoder des idées, des situations ou des événements liberticides, pour s'indigner et enfin résister.

Ainsi, l'association ne se limite pas à l'évocation du passé. Les animations, les voyages dans les lieux de Mémoire, les outils, les publications et les activités se nourrissent du passé pour outiller les citoyens d'aujourd'hui et de demain. Notre association a un rôle fédérateur dans le cadre d'opérations de résistance comme ce fût le cas récemment au moment de dénoncer le projet de visites domiciliaires. La campagne Triangle Rouge est le fer de lance en ce domaine. À l'origine, il était la marque des prisonniers politiques considérés comme des opposants au régime nazi. Aujourd'hui, il est porté par celles et ceux qui résistent aux idées qui menacent nos libertés fondamentales. »

Les 8, 9 et 10 décembre 2018

Gratuit (sauf l'exposition World Press Photo)

Informations et réservations :

reservations@citemiroir.be
04 230 70 50

Plan de déneigement 2018/19

Cet article a pour but de rappeler à chacun quels sont les axes routiers prioritairement déneigés et quand ils peuvent l'être... En rappelant que « déneigé » ne veut pas dire sans plus aucune neige et sans danger potentiel.

En effet, c'est avant tout à chacun de prendre un minimum de dispositions pour faire en sorte que les conditions hivernales ne deviennent pas une grosse prise de risque : adapter son véhicule (pneus, produit lave-glace,...), partir plus tôt et dégager les vitres de son véhicule avant de prendre la route.

Rappelons aussi que c'est le MET (Ministère wallon de l'Équipement et du Transport) qui entretient et déneige les 3 axes routiers suivants : RN 63 (Route du Condroz), RN696 (Route d'Ombret) et RN 636 (Rue de Dinant) **représentés en orange.**

Dès que les conditions climatiques le justifient, un service de garde est mis en place pour dégager les 2 axes routiers prioritaires sur la commune de Nandrin, à savoir les voiries où passent des autobus ainsi que les voies d'accès à l'hôpital de Fraiture et aux différents homes, c'est-à-dire l'axe Outrelouxhe Villers-le-Temple 4 Bras Nandrin Bouhaie puis Nandrin Berleur et, enfin, la rue d'Engihoul à Saint-Séverin.

Les 3 axes routiers entre Nandrin et la route du Condroz sont aussi dégagés, à savoir la rue Famioul, la rue de la Halète et la rue du Halleux.

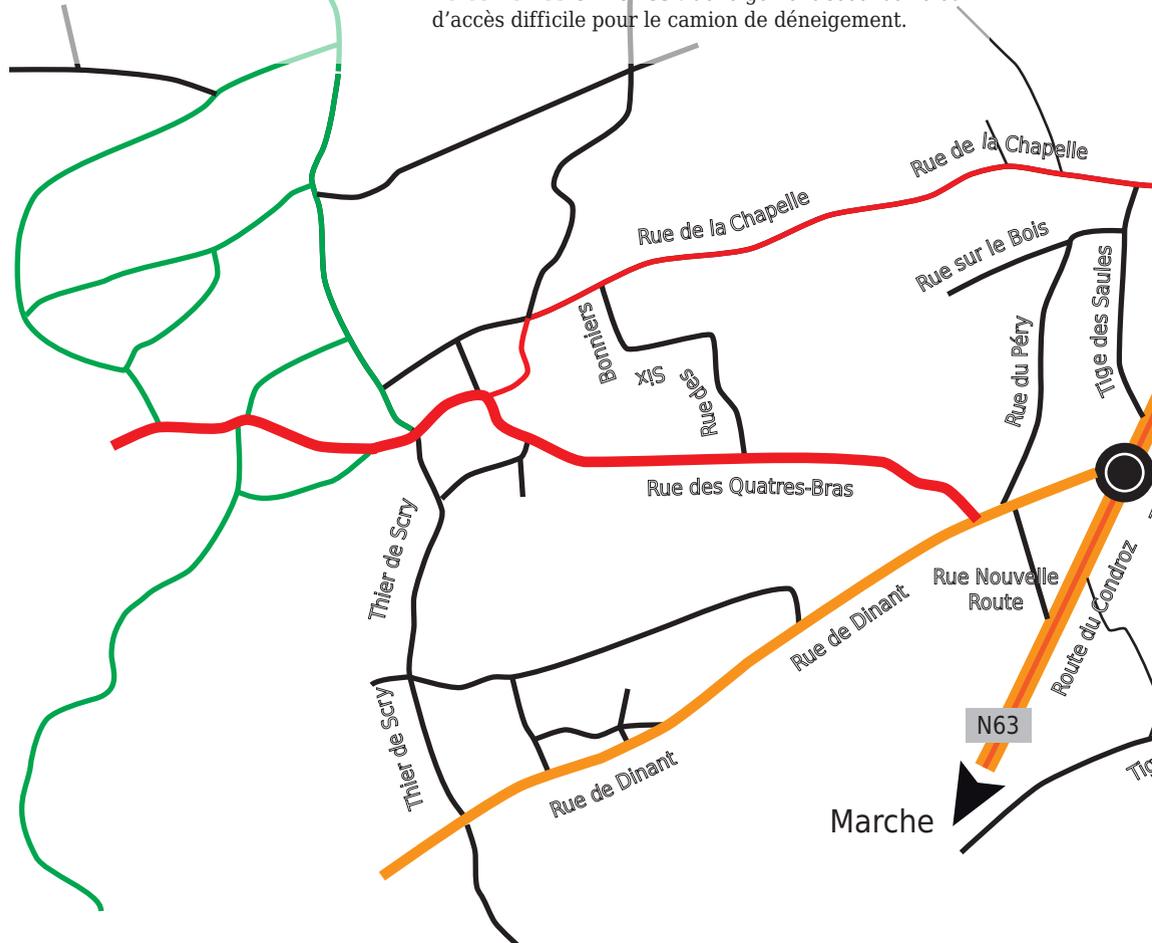
Concrètement, le camion de salage quitte l'atelier Tige des Saules à 5h15, il descend sur Villers-le-Temple via la rue de Dinant, la rue des 4 Bras, rue Sur les Communes, Mannehay et fait demi-tour à la limite de Modave. Il revient vers le centre de Villers-le-Temple et repart vers les 4 Bras via la rue de la Chapelle, descend la rue de la Gendarmerie et remonte jusqu'à la limite de Fraiture où il effectue un nouveau demi-tour. Il repart vers la Place Musin, prend la rue d'Esneux, remonte la rue de la Halète puis traverse le village de Saint-Séverin jusqu'à la limite de la commune d'Engis où il effectue un nouveau demi-tour pour retourner jusqu'à la Place Musin à Nandrin en passant par la rue Famioul. Enfin, le camion se rend jusqu' Anthisnes via les rues d'Esneux, des Martyrs et de Berleur. Le cas échéant, il effectue une seconde tournée.

En parallèle à ce véhicule, 2 tracteurs circulent pour dégager les voiries dites secondaires.

Le 1^{er} tracteur tourne sur Nandrin et dégage les lotissements de la Croix-Claire, du Parc de la Gotte, la Croix-André, le Chemin de Sotrez, Favence, Fattu. Le 2^{ème} tracteur dégage les voiries secondaires de Villers-le-Temple, Yernée-Fraigneux et Saint-Séverin. Bien entendu, en cas de situations difficiles, un service est prévu durant la nuit.

Voies rouges : déneigement prioritaire des voies de pénétration, chemins de grande communication et circuits de transport en commun.

Voies vertes et noires : déneigement secondaire ou d'accès difficile pour le camion de déneigement.



Aïkido

Club d'AïKIDO La Spirale «Rasen»
DOJO : « BUDO RYU »
Fond de Bêche, 19 à Nandrin

Professeurs : Jacques MAINIL, Sandan
(aide-moniteur ADEPS)
Christiane DUCHESNES, Nidan

cours enfants :

mardi de 18h à 19h - jeudi de 17h30 à 18h30

cours adolescents/adultes :

mardi de 18h à 20h - jeudi de 17h30 à 19h30

Contacts :

- Jacques MAINIL 0472/23.55.92
jg.mainil@uliege.be
- www.budoryu.be/aikido

Badminton

Vous souhaitez vous maintenir en forme ? Vous avez entre 30 et 70 ans ? Rejoignez-nous pour vous délasser en jouant au Badminton (essai gratuit)

Chez nous, ce n'est pas une activité de plage, ni une compétition. C'est tout simplement un sport de plaisir.

Lundi de 14h à 15h30
vendredi de 12h30 à 14h00
Villers-le-Temple : Hall des sports
rue J. Pierco (à côté de l'école).
Renseignements : 0494/70.28.52

Budo RYU

Fond de Bêche, 19 - Nandrin

Aïkido RASEN (dès 7 ans / adultes dès 14 ans)
- Mardi 18h00-19h00/20h00
- Jeudi 17h30-18h30/19h30
0472/235592 - aikido@buroryu.be

Ju-Jitsu TAI KI GOSHINDO (dès 12 ans)
- Mercredi 19h30-21h00
- Vendredi 19h30-21h00
0472/233606 - jujitsu@buroryu.be

Tai Chi

- Lundi 18h00-19h00
- Mercredi 18h00-19h00
- Vendredi 18h00-19h00
0472/258990 - taichi@buroryu.be

Yoga

Jeudi 19h30-20h30
Samedi 10h00-11h00
04/3720012 - yoga-ananta@skynet.be

Cyclo Condruze Nandrin

Les sorties ont lieu le mardi à 18h pour le groupe A et le mercredi à 18h pour le groupe B (+/- 35 km) ainsi que le samedi à 14 h pour les deux groupes (+/- 70 km), le lieu de départ est situé sur la place de Nandrin

Contact : 04/336.04.38
charlesuze@skynet.be
086/34.42.07
g.tirtiaux@skynet.be

Danse

UNITED FAMILY DANCE SCHOOL

Hip-Hop, Funk, Ragga, Girly
À partir du lundi 4 septembre

Tous les lundis

18h30 à 19h30 : 8 à 10 ans
19h30 à 20h30 : 11 à 14 ans
20h30 à 21h30 : plus de 15 ans
Espace des Templiers à Villers-le-Temple

Inscription uniquement par email :
unitedfamilydanceschool@gmail.com
Facebook : united family dance school
Charlotte Delmal

Danse, Football, Natation

(à partir de 4 ans)
ASBL FAMILLE SPORT ET CULTURE
Sous le patronage de la Ligue des Familles
Contact : 0497/79.00.37
nodu@hotmail.com

Fitness - Fun@Fit

Le cours de fitness est adapté aux femmes de 12 à 65 ans. Evidemment, chacune pratique les exercices à son rythme en fonction de ses capacités physiques.

Le cours se déroule en musique. Il permet de se renforcer musculairement, d'améliorer son endurance, d'éliminer des calories, de se défouler, de se détresser et tout cela dans une ambiance dynamique, conviviale et fun !

Le mardi de 20h15 à 21h15

A l'espace des Templiers
Villers le Temple
tél : 0499/32.92.49
annabellebreuer@hotmail.com
facebook.com/funatfit

Kaérobic

Un soupçon de Karaté, une pincée d'aérobic, de la musique, une ambiance décontractée. Le Kaérobic c'est avant tout une discipline complète, fun et qui s'adresse à toutes de 12 à 65 ans (nous acceptons aussi à partir de 10 ans).

Salle: Espace des Templiers
4, Rue Pierco à 4550 Villers-le-Temple
Mercredi 20h-21h15
Professeur: Jessica Godinas
Abonnement: A la séance, 10 leçons, Trimestriel, à l'année
info: www.kaerobic.com
0471/55.69.52

Kick Power Training

Sport complet qui permet de se défouler, de se remuscler, d'éliminer un maximum de graisse et de stress.

Tous les lundis

- **Kick Power Cardio - 20h30**

A l'espace des Templiers
Villers le Temple
0476/94.37.01

Rester en forme

spécialement pour 50, 60 ans et plus

- **ETIREMENTS & Stretching**

pour la vitalité globale du corps contre les courbatures musculaires, les raiders nuque/épaules.

Les Mardis à 18h45.

Hall des Templiers, rue Pierco

- **GYM DOUCE (muscultation du tonus postural)**

pour renforcer la sangle abdominale, contre les faiblesses du dos, pour développer la capacité respiratoire

Jour à consulter sur le site internet.

Hall des Templiers, rue Pierco

- **MARCHE NORDIQUE**

Activation dynamique générale par une marche de propulsion (les bâtons sont prêtés)

La séance se déroule les vendredis de 14h00 à 15h30 dans les bois d' Ombret. (détails sur le site internet)

Agir dans le bon sens, avec bon sens !

Le programme et les horaires se trouvent sur le site : www.resterenforme.be

Contact : Olivier HENRY

0486/80.67.64

Tennis de table

Envie de vous intégrer dans un club de la Fédération Royale Belge de Tennis de Table (comme Jean-Michel Saive) ?

Le Tennis de Table Club Templiers est pour vous !

L'endroit : Espace des Saules, 11
rue Tige des Saules, 4550 Yernée-Fraineux

Contact : S. Coolen (président) :

04/371 52 66

United family dance school

HIP-HOP FUNK RAGGA GIRLY

Tous les lundis :

18h30 - 19h30 : 8 à 10 ans

19h30 - 20h30 : 11 à 14 ans

20h30 - 21h30 : plus de 15 ans

Inscriptions uniquement par email :
unitedfamilydanceschool@gmail.com
Veuillez renseigner : Nom, Prénom, Adresse, Date de naissance, Téléphone et cours suivi.

Cotisation annuelle : 100€

Compte : BE50 0018 1137 9818

Responsable : Charlotte Delmal

[facebook.com/unitedfamilydanceschool](https://www.facebook.com/unitedfamilydanceschool)

Zumba Fitness

Le Dragon Team et ses 3 instructeurs proposent les cours de Zumba Fitness à l'Espace des Templiers.

Venez nous rejoindre, bouger, vous défouler, vous amuser, sur des musiques de Beto PEREZ, Merengue, Samba, Reggaeton, Salsa, dans une super ambiance et dans la bonne humeur.

Une équipe de professionnelles s'occupe de vous.

à partir de 7 ans

Tous les lundis :

- **Zumba - 19h15**

Espace des Templiers

4, Rue Pierco à 4550 Villers-le-Temple

Tous les Lundis de 19h15 à 20h15

Renseignements : 0476/943701

Cirque

Pour la 5ème année, à Nandrin, un atelier d'initiation aux arts du cirque et de la scène destiné aux enfants de 4 à 14 ans.

Chaque mercredi: jonglerie, équilibre, clown et jeux d'acteurs sont les principaux ingrédients d'un menu varié qui se verra couronné d'un spectacle de fin d'année.

infos : www.ducirque.be

maxime.lorquet@gail.com

0485/83.07.03

Pétanque

TU AS LES BOULES ? Viens te détendre sur les pistes de pétanque du TC TEMPLIER !

Par l'entremise du CCCA, le TC TEMPLIER situé rue Piespré à Villers le Temple ouvre l'accès de ses pistes de pétanque aux aînés de la commune les mardis et jeudis de 15 H à 17 H (dans un premier temps et plus si affinités...).

Que vous pointiez ou tiriez, vous le ferez dans un cadre bucolique et aurez accès au clubhouse récemment rénové.

Bonnes parties à toutes et tous.



ART AU VILLAGE

Aquarelle, dessin, pastel, peinture

Exposition annuelle 2019



Le comité a le plaisir de vous inviter à son exposition annuelle de peinture, peinture sur porcelaine, dessin, aquarelle, et photo.

Comme chaque année, cela se passera à la salle des fêtes de Saint-Séverin, rue d'Engihoul.

Samedi 16 et dimanche 17 février de 14h à 19h

Raphaël, a fait son entrée, à Art au Village et prend la relève de l'atelier qui a lieu le vendredi de 18h45 à 21h30

Bienvenue à lui, et à Claudia qui vient soutenir le comité. Merci à eux!

Nous vous attendons nombreux comme chaque année.

Le club de céramique de Villers-le-Temple (depuis 1979)

Les techniques de base du travail de la terre et le tournage, terre sigillée, émaillage, etc.

Cuissons au four électrique, four à gaz pour le raku, raku nu, terre sigillée, four papier, etc.

Où : !!! nouvelle adresse à partir de janvier 2019 !!!

Place Arthur Botty à Nandrin (à côté de l'administration communale)

Quand :

- Tous les mercredis de l'année de 19h30 à 22h30
- les mardis de 14h à 17h

Contact : Huguette LACKMAN
085/511 399 ou 0495/497 239

Plaisirs artistiques à Nandrin

Les Ateliers d'Arts Plastiques

Sous l'égide du Royal Élan - Fondation Christian Blavier - Fondation privée

Êtes-vous intéressé par la peinture et le dessin, enseignés par deux professeurs diplômés et expérimentés ?
Voulez-vous passer des agréables après-midi dans une ambiance conviviale et amicale?

Alors inscrivez-vous!

Les cours se passent tous les samedis de l'année scolaire
entre 14 et 17 heures

rue du Presbytère, 4 (près du musée)

Informations et inscriptions : Tél : 085/51.35.46



Au Billard Club
St-Severin - Nandrin
Place Ovide Musin 17
4550 Nandrin - 0472/637825



Décès de Joseph HALLEUX

Notre ami Jojo de Villers-le-Temple nous a quittés le mardi 13/11/18 des suites d'une maladie. Il a perdu sa dernière partie non sans avoir lutté ardemment jusqu'au bout comme à son habitude et après avoir gardé l'espoir de remporter ce match. Mais cette

fois, l'adversaire était coriace !

Après le tennis et le ping-pong, Joseph faisait partie de notre club depuis une vingtaine d'années pendant lesquelles il nous a consacré un dévouement exemplaire tout en amenant sa légendaire bonne humeur. Il nous manquait déjà depuis 6 mois pendant son dernier combat mais maintenant son absence sera irremplaçable. Par contre, nous garderons constamment l'image de ce bonhomme tellement sympathique.

La nouvelle saison 2018 - 19

Toujours dans un mouvement de progression depuis le déménagement dans la salle "La Nandrinoise", le BCSSN compte cette saison 35 affiliés dont 18 sont inscrits à la FRBB (Fédération Royale Belge de Billard). Ces derniers représenteront nos couleurs dans les différents championnats individuels et par équipe ainsi que dans les multiples compétitions organisées par les clubs. La composition de notre club représente bien les valeurs accordées au billard carambole : une moitié pour le plaisir et l'autre pour l'adrénaline de la compétition en supplément.

Pas mal de championnats ont bien sûr déjà recommencé depuis début octobre avec bonheur pour certains et déception pour d'autres :

- William Vanmoswinck :
 - qualification en poule finale aux élimina-

toires de la catégorie Excellence (300 pts) à la partie libre sur petit format (= le top!)

- titre de champion régional Liège-Luxembourg en 2ème cat. à la libre (120 pts) sur le grand format (finale organisée à Nandrin).
- René Ryhon :
 - vainqueur de la Coupe du Président (à la bande sur PF) organisée par le BCSSN
 - 5ème place en finale régionale L-L de la 7ème cat. (40 pts) à la libre sur PF
- Sylvain Fiévez :
 - qualifié en finale régionale L-L de la 3ème cat. (120 pts) à la libre sur PF
- Claude Crefcoeur :
 - qualifié en finale régionale L-L de la 2ème cat. (160 pts) à la libre sur PF
 - 5ème place en finale régionale de la 3ème cat. (90 pts) à la libre sur GF
- Marc Bertrand :
 - 6ème place en finale de la Coupe du Président (à la bande sur PF)
- Interclub Mixte national (libre - cadre - bande) sur PF :
 - équipe > Willy Matthijs, M. Bertrand, S. Fiévez, W. Vanmoswinck, Raphaël Simon, Michel Witkowski. Cette équipe a gagné ses 2 matches contre le BC Zanzibar (Louvain) au 1^{er} tour puis a chuté au tour suivant contre le BC Vottem.

Le club nandrinois reste actif toute la saison avec l'organisation de plusieurs finales régionales L-L. (les prochaines = les 07 et 08/12 > 3ème cat. à la libre sur PF avec S. Fiévez et le 05/01/19 > la 5ème cat. (60 pts) au cadre sur PF) ainsi que l'organisation de 3 coupes individuelles.

La dernière en cours est la Coupe du Bourgmestre (à la libre sur PF) dont le 1^{er} tour éliminatoire vient de se terminer et 6 membres du club local se sont qualifiés pour le second tour.

Il s'agit de W. Vanmoswinck, Raphaël Simon, Richard Witkowski, R. Ryhon, Michel Witkowski et Alain Delhalle.

Ils seront 18 joueurs à disputer ces demi-finales et les 6 meilleurs joueront la finale de notre compétition les 24 et 26/01/19 à Nandrin.

Commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918

Nous vous livrons ci-dessous le discours prononcé par Monsieur Jean Lizin

Discours du 9 novembre 2018 Relais Sacré

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Porte-drapeaux et représentants des Associations Patriotiques, Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités, aujourd'hui nous célébrons le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale.

La Grande Guerre a impliqué les Pays alliés contre les Empires centraux. Le 4 août 1914, les troupes allemandes envahissent la Belgique. Malgré la défense héroïque des forts de Liège, les troupes belges et alliées sont repoussées. Seule une petite partie de la Belgique reste inoccupée. L'administration allemande de la Belgique s'assied sur la brutalité des troupes d'occupation. De nombreux massacres sont perpétrés comme à Andenne ou à Dinant.

La population souffre de faim et des mauvais traitements sont infligés aux civils. Des déportations de jeunes hommes pour l'Allemagne sont opérées notamment dans la région du Hainaut. Les femmes sont obligées de prendre la place des hommes dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture.

Si la population a terriblement souffert, ce n'est rien à côté de nos valeureux soldats. Quelle guerre épouvantable ! Pendant plus de quatre ans, ils vivent dans des tranchées étroites, boueuses sans commodité, disputant le peu de nourriture qu'ils reçoivent aux rats qui les harcèlent. Le manque de nourriture, de soin et d'hygiène les affaiblit beaucoup. Nous sommes loin de la version idyllique que vous pouvez voir du côté de Passendale. Cette tranchée où le sol est en cendrée damée et où les parois sont tapissées de bois tressé ne représente pas la majorité des tranchées occupées par nos soldats.

Cette guerre a été aussi particulièrement atroce parce que c'est la première fois que l'on a utilisé des armes nouvelles comme l'aviation, les lance-flammes, les obusiers de gros calibre et les gaz asphyxiants.

Lors des attaques, les fantassins sortaient de leur tranchée pour se faire déchiQUETER par les obus, les balles des mitrailleuses et par les nombreux réseaux de fils barbelés. Il s'ensuit un corps à corps qui laisse beaucoup de soldats sur le terrain. C'est pourquoi nos soldats sont appelés après la guerre, les gueules brûlées, les gueules déchirées.

Nos valeureux soldats ont rempli leur devoir et la plupart des familles ont été endeuillées. Le souvenir des atrocités commises par l'envahisseur a définitivement

vacciné nos héros contre la guerre. Ils n'ont plus qu'un seul slogan : « Plus jamais cela ». Ont-ils été entendus ? Manifestement non. Malgré les huit millions de morts et les six millions de mutilés, les dirigeants et les militaires européens remettent le couvert vingt ans plus tard.

Malgré le temps qui passe, nous devons perpétuer la mémoire du sacrifice de nos soldats et apprendre à nos enfants que la Paix et la prospérité sont des biens précieux, mais précaires, qui ne se conservent qu'au prix d'une cohésion nationale.

« Vive la Belgique, Vive le Roi »

Nous remercions les autorités communales, les Associations patriotiques, les Porte-drapeaux, les clairons, les enfants et les personnes pour votre participation à la cérémonie du Relais Sacré.

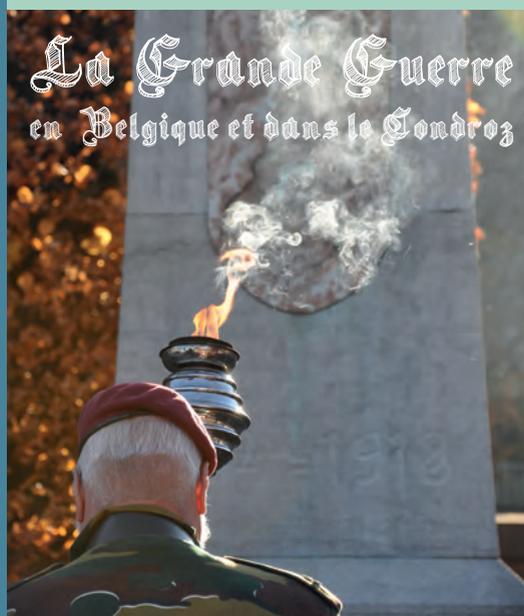


Afin de commémorer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 qui mit un terme aux quatre longues années de la Première Guerre mondiale, le PPNa, soutenu - moralement et matériellement -

par le pouvoir communal vous propose un ouvrage consacré à la Grande Guerre.

Ce livre n'a pas la prétention d'épuiser tous les aspects de ce terrible conflit qui devait être "la der des der". Mais, il l'aborde sous de nombreux angles qui donneront aux lecteurs l'occasion de mieux l'appréhender et surtout de mieux se rendre compte de l'ampleur des souffrances et des sacrifices qu'endurèrent, des millions d'hommes en ce début du XX^e siècle.

C'est aussi un témoignage de reconnaissance à la mémoire de toutes les victimes, et en particulier des dix millions de combattants qui y sacrifièrent leur vie. Le livre est disponible à la librairie Noël rue de Dinant à Nandrin.



Amicale des aînés de Nandrin

Déjà, la fin 2018 se profile à l'horizon. Les marchés de Noël fleurissent dans les grands magasins. N'oubliez-ils pas la Saint-Nicolas ?

Déjà, c'est le moment de faire le bilan de l'année qui s'écoule, d'exprimer nos remerciements et d'envisager 2019.

C'est avec satisfaction que nous voyons se fermer l'album 2018 de notre Amicale.

Nous avons déjà organisé deux diners dansants, un barbecue. Le troisième s'est déroulé le 24 novembre. Cette fois, vu le nombre élevé de participants, nous avons été obligés d'abandonner les tables rondes pour un décor plus traditionnel.

Avec la collaboration de la société des cars Peeters, début avril nous avons emmené cinquante-six personnes pour un voyage de 2 jours à Amiens et Lens. Le 13 décembre, nous nous tournons vers Roermond pour découvrir un marché de Noël plus particulier et l'Outlet.

Le programme 2019 est en cours d'élaboration. Nous pouvons annoncer :

- Les 06 et 07 avril Gérardmer « La fête des Jonquilles »
- Le 13 avril Repas de printemps.
- Le 09 juin Barbecue.
- Le 04 juillet Excursion
- Le 14 septembre Repas d'automne
- Le 09 novembre Repas
- En décembre Excursion de Noël

D'autres activités sont également à l'étude.

Je tiens ici à remercier Annie, Luana, Béatrice, Michelle, Claudine, Nicole, Emma, Baudouin, Camille, Marcel et tous les bénévoles pour leur aide précieuse. Sans eux, il ne serait pas possible de mener à bien ces actions.

Ces remerciements vont aussi aux ouvriers communaux et à l'Administration communale.

Si nos activités vous intéressent, le comité est à votre disposition.

- LECERF Yvon 043712829 0472339775 yvonlecerf@gmail.com
- FELLER CAMILLE 085511628 0475832287
- FISENNE MARCEL 043714251

Nous vous souhaitons, déjà, un joyeux Noël et une excellente année 2019.

Un mois d'été pour la santé d'un enfant biélorusse.



Pourquoi ? Pour renforcer son système immunitaire.

Quelle période ? Quatre semaines soit en juillet, soit en août.

Quel âge a l'enfant ? Entre 7 et 12 ans, fille ou garçon.

Quel est le prix à payer ? Cotisation annuelle : 15 €, participation au voyage de l'enfant et assurance soins de santé : 120 €.

Est-il assuré ? Oui, tous les frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers sont remboursés sur base du tarif mutuelle.

Est-il malade ? Non, l'enfant n'est pas malade.

Comment vais-je communiquer avec lui ? Des interprètes sont à votre disposition 24 h sur 24. Notre association vous remettra un lexique très pratique.

Renseignements ?

Josine Deru : 0476/48.42.00

Colette Claus : 0494/71.75.09

Léona Boverie : 0479/78.12.22

E-mail : aset@skynet.be

Site Internet : <http://www.aset.be/accueillir>

Que se passe-t-il ensuite ? Avec votre autorisation, nous nous rendons à votre domicile pour répondre à toutes vos questions.

Siège social : rue du Bief, 37 à Herve.

Amicale des pensionnés de Villers-le-Temple

CALENDRIER 2019

Chère Amie, Cher Ami,
Et aux amis de nos amis,

Nous avons le plaisir de vous communiquer le calendrier des animations que nous organiserons dans le courant de l'année 2019.

Salle communale de Saint-Severin,
rue d'Engihoul 17 à 4550 Nandrin, avec animation musicale

- **Le samedi 9 février : Goûter de la Saint-Valentin**
- **Le samedi 27 avril : Dîner du printemps**
- **Le samedi 29 juin : Buffet froid,**
- **Le samedi 24 août : Dîner d'été,**
- **Le samedi 26 octobre : Goûter d'automne,**
- **Le samedi 7 décembre : Dîner de Saint-Nicolas,**

Salle « Espace des Templiers » à Villers-le-Temple, rue J. Pierco 4 à 4550 Nandrin

- **Le dimanche 31 mars 2019 : Marche ADEPS**



Mobi'TIC 2019

Modules d'initiation relatifs aux nouvelles technologies accessibles aux seniors actifs

Vous faites partie des nombreux seniors désireux de s'initier à l'utilisation d'internet et des nouvelles technologies ? Inscrivez-vous aux modules d'initiation qui se dérouleront à Nandrin :

08/01/2019	9.30h à 12h	Utiliser un smartphone
	13h à 15.30h	Découvrir le système d'exploitation Windows 10
26/02/2019	9.30h à 12h	Utiliser un smartphone
	13h à 15.30h	Découvrir le système d'exploitation Windows 10
02/04/2019	9.30h à 12h	Détecter et éviter les dangers du net (conférence)
	13h à 15.30h	Rechercher efficacement des renseignements sur Internet
03/09/2019	9.30h à 12h	Sécuriser ses activités sur Internet grâce à un VPN
	13h à 15.30h	Qu'est-ce qu'un navigateur web ? A quoi cela peut-il servir ? Et comment s'y retrouver dans les différents navigateurs existants ?
01/10/2019	9.30h à 12h	Apprendre ou mémoriser tout en jouant sur nos ordinateurs, tablettes et smartphones
	13h à 15.30h	Gérer ses fichiers et ses dossiers pour mieux s'y retrouver sur ses appareils
05/11/2019	9.30h à 12h	Gérer ses fichiers multimédia, leur stockage et leur utilisation (conférence)
	13h à 15.30h	Utiliser le « Cloud » pour stocker et partager des documents
09/12/2019	9.30h à 12h	Retoucher et partager ses photos
	13h à 15.30h	À la découverte de l'outil FOTOR ®

Lieu : Salle des Conseils, Place Ovide Musin 1 à Nandrin (Nouveau bâtiment de l'administration)

Inscriptions obligatoires - Informations complémentaires :
Lindsay Chapelle - 085/51.94.78 - administration@nandrin.be
Organisation par l'administration communale de Nandrin

NANDRIN

Enseignement communal

Apprentissage de l'alphabet avec le corps pour les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années à Saint-Séverin.

Nous avons eu l'idée de former les lettres avec notre corps pour en retenir les graphies, nous nous sommes bien amusés !



Le Moulin de Hosdent et ses saules chatoyants...



En ce début d'année scolaire, les classes de dépaysement emmènent les élèves de 3^{ème} année à Lattinne sur les rives de la Meuhaigne dans un ancien moulin à eau.

Le Moulin de Hosdent, avec son parcours du saule, sa mare et ses grenouilles, plonge les enfants dans une ambiance champêtre et bucolique.

Entre la découverte des démons et merveilles qui nous entourent et celle des habitants de la mare, les enfants ont pu s'essayer à la cuisine sauvage : soupe aux orties, beignets de consoude, chips, ... un régal !

Balade photos dans le quartier et création d'une maquette pour les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années à Saint-Séverin.



Le 26 septembre, sous un beau soleil, les classes d'accueil et de 1^{ère} maternelle de Villers-le-Temple se sont rendues au Mont Mosan de Huy.

Dès l'entrée, les enfants ont été accueillis par les énormes dinosaures. Quelle frayeur pour certains ! Mais très vite rassurés par le petit tour en train et les nombreux manèges.



Ensuite, spectacle d'otaries avec notre vieux Neptune et ses amis. Quel émerveillement ! Les enfants ont apprécié cette représentation qu'ils ont chaleureusement applaudie.



Crumble avec les pommes du verger de l'école de Saint-Séverin !

Les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années ont récolté les pommes du verger de l'école. Après les avoir découvertes avec leurs sens, ils ont réalisé une délicieuse recette !



Les élèves de sixième ont visité les forts de Loncin et Lantin

Le 24 septembre 2018, les élèves de sixième année de l'école de Saint-Séverin ont eu la chance de visiter les forts de Loncin et Lantin. Cette visite était organisée à l'initiative de Fernand De Neve à l'occasion du centenaire de l'Armistice de la Guerre 14-18.

Les enfants, leur enseignant et des aînés de la commune ont débuté la visite par le fort de Loncin. La particularité de ce fort est qu'il a été touché par un obus de la « Grosse Bertha » (le plus gros canon allemand de cette époque). Un de ces obus a atteint la poudrière qui a explosé en provoquant 350 morts. Les visiteurs ont pu entendre une reconstitution de l'explosion et voir le cratère immense.

Le fort de Lantin est plus petit que celui de Loncin mais est toujours en état. Celui-ci possède un pont roulant et une coupole qui fonctionnent toujours. Il a été rénové pour être plus accueillant et plus accessible.

Les élèves de sixième année de Monsieur Ernest



Sortie au labyrinthe de Barvaux pour les élèves du cycle 5-8 ans de Saint-Séverin.

Grâce à la lecture de nos plans, nous sommes parvenus à trouver la sortie du labyrinthe de maïs ! Nous avons résolu différentes énigmes et rencontré des personnages plutôt sympathiques et comiques du dessin animé Tarzan.



Notre visite au site d'Hexapoda

Le lundi 8 octobre, avec ma classe de quatrième, nous sommes partis à Waremme pour visiter le site d'Hexapoda. Nous voulions découvrir le monde des insectes et en savoir plus sur ces animaux à six pattes.

Arrivés sur place, notre guide nous a bien accueillis. Ensuite, elle nous a parlé de l'évolution des insectes depuis des millions d'années à nos jours. Nous avons appris qu'un insecte a toujours un corps composé de trois parties et qu'il a des antennes, qu'il se reproduit en pondant des œufs et qu'il échappe souvent à ses prédateurs grâce à son mimétisme ou en étonnant ceux-ci ; il peut également faire certains mouvements ou lâcher du gaz...



Nous avons aussi appris qu'en observant les insectes, des ingénieurs ont construit des outils très utiles (grue, tuba, pince,...). Après, nous avons participé à un jeu pour savoir si les insectes sont phytophages (mangeurs de végétaux) ou zoophages (mangeurs d'animaux).

Ce que j'ai le mieux aimé, c'est la mygale parce qu'on n'en trouve pas en Belgique mais bien dans les pays lointains (sur le continent africain).

La visite était très chouette et valait franchement le coup. Quand je suis venu à Hexapoda, je ne connaissais presque rien, quand j'en suis sorti, je connaissais presque tout sur les insectes.

Gauthier



Une vieille dame de 185 ans

Elle n'est plus toute jeune, mais elle continue d'évoluer et de grandir avec le temps. L'école St-Martin fête cette année ses 185 ans d'existence. A l'origine, située à côté de l'église, l'école, aujourd'hui implantée rue de la Rolée, s'est développée avec le temps.

Cet anniversaire valait bien une grande fête. C'est pour cette raison que sept anciens, aujourd'hui enseignants dans leur ancienne école, se sont mobilisés pour organiser une soirée grandiose.

Via les réseaux sociaux, la presse communale et la bouche-à-oreille, la nouvelle circule rapidement. Le succès est là ! Les anciens étaient nombreux à se retrouver à l'école ce samedi 17 novembre. En effet, pas moins de 180 anciens élèves et enseignants étaient présents au rendez-vous. Il fallait voir le sourire rayonnant de chacun des convives pour comprendre que tous étaient ravis d'être là.

Au menu de la soirée, un repas chaud, préparé par Bernard et Cyril et servi par une équipe de bénévoles, remplissait les estomacs affamés.

A la fin du repas, les classes reconstituées se sont rassemblées dans le local voisin pour une séance photos de groupe, comme à l'époque. Il fallait impérativement immortaliser les anciens présents. Pour la petite histoire, c'est l'année 2000 qui était la mieux représentée : pas moins de dix-neuf anciens étaient revenus pour l'occasion.



La projection des photos, retraçant de longues années d'histoire, pouvait ensuite commencer. Que de souvenirs ! Le micro passant de main en main, chacun y allait de sa petite anecdote.

Après deux heures de projection, le public était chaud pour danser sur les airs mixés par le dj local Hugo, lui-même ancien de l'établissement.

La soirée s'est terminée aux petites heures...

Inutile de dire que tous attendent avec impatience le prochain événement à l'école !

Opération collations saines

Cette année, à Saint-Martin, les institutrices de l'école maternelle ont décidé de se lancer dans un grand projet de collations saines.

Pendant une semaine expérimentale, les petits ont reçu un éventail de fruits et légumes d'origine biologique, avec le soutien du comité de parents de l'école. Ce fut un succès auprès de tous les enfants.

Après évaluation, les enseignantes ont décidé de poursuivre l'initiative jusqu'à la fin de l'année, soutenues par une écrasante majorité de parents, convaincus du bien-fondé de cette action.

Moyennant une petite participation financière de ceux-ci, les petits reçoivent chaque matin, à la pause récré, une variété de fruits charnus et secs pour satisfaire leur appétit.



Les enfants n'ont que l'embarras du choix : des pommes, des poires, des bananes, des carottes, des tomates, des poivrons, des olives ou encore des noix, des noisettes et des raisins secs. Rien que ça !

Les enfants sont tous comblés. Selon les dires de leurs enseignantes, c'est un régal pour chacun et chacune.

De leur côté, les parents n'ont plus à réfléchir chaque matin à la collation qui sera mise dans la boîte. L'école s'en charge. Qui plus est, ils ont la garantie que les collations servies à leurs enfants sont excellentes pour leur santé.





Les mercredis après-midis à l'école communale (prise en charge par l'ATL) :

Tous les mercredis après-midis, une garderie gratuite et en activités est prévue pour les enfants de l'école communale.

Après le dîner, le car amène les enfants de l'implantation de Saint-Séverin à l'école de Villers-le-Temple où ils sont pris en charge par les accueillants extrascolaires.

Ceux-ci proposent alors des ateliers. Nous y retrouvons des dessins, des jeux de société, du sport, des bricolages, des jeux extérieurs, de la cuisine, des promenades....

Un temps de sieste est également prévu pour les plus petits.

Des ateliers artistiques sont également programmés les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois ainsi que des ateliers nature le 3^{ème} mercredi. Les places sont cependant limitées et soumises à réservation, uniquement par téléphone au 085/27.44.66. Toutes les informations sont également disponibles dans le folder communal distribué en toutes boîtes 3x/an.





Adaptation du réseau de boîtes aux lettres rouges

Ces dernières années, bpost a connu une diminution importante de l'utilisation des boîtes aux lettres rouges installées sur le domaine public. Le maintien d'une partie de ces boîtes aux lettres n'étant plus justifié, Bpost adaptera son réseau de boîtes aux lettres dans les prochains mois.

Bureau de poste de Nandrin : Rue Sylvain Gouverneur, 2 !!! à partir du 21 janvier, le bureau de poste de Nandrin déménage Place Ovide Musin dans les nouveaux bâtiments de l'administration. !!!

Horaires

Lundi :	9h30 à 12h30 13h45 à 17h00
Mardi :	9h30 à 12h30 13h45 à 18h00
Mercredi :	9h30 à 12h30 13h45 à 17h00
jeudi :	9h30 à 12h30 13h45 à 18h00
vendredi :	9h30 à 12h30 13h45 à 17h00
samedi :	9h30 à 13h00

Distributeur de paquets : CUBEE sur le parking de l'intermarché, route du Condroz.

Point Kariboo : Librairie Noël, rue de Dinant.

Boîtes rouges qui restent :

- Place Arthur Botty à Nandrin
- Route d'Ombret à Yernée-Fraineux
- Rue de Dinant à Yernée-Fraineux
- Rue de Favence à Nandrin
- Rue de la Croix André à Nandrin
- Rue de la Tourette à Villers-le-Temple
- Rue de la Vaux à Nandrin
- Rue d'Engihoul à Saint-Séverin
- Rue du Halleux à Nandrin
- Rue Sylvain Gouverneur à Nandrin

Boîtes rouges qui seront enlevées :

- Route de Favence à Villers-le-Temple
- Rue de Clémodeau à Villers-le-Temple
- Rue de la Bouhaie à Nandrin
- Rue sur les Communes à Villers-le-Temple



Pôle des arts du cirque et de la rue

Centre scénique
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

Strach - a fear song THÉÂTRE D'UN JOUR

8, 9, 10 mai 2019

La nuit des fanfares

Vendredi 24 mai 2019

En piste

25 et 26 mai 2019

3 Place de Grand-Marchin
4570 Marchin
info@latitude50.be
+32 (0)85 41 37 18

Agenda

Janvier	
1	Jour de l'an - Administration communale fermée
3	Bibliobus école de Villers-le-Temple 13h50 - 15h30
8	MobiTIC (voir page 21)
14	Bibliobus école de Saint-Séverin 13h30 - 15h30
17	Bibliobus école de Villers-le-Temple 13h50 - 15h30
19	Repas RSCCN à St-Séverin & CAFÉ - Concert Sweet Jane (voir ci-contre)
21	Ouverture du nouveau bureau Bpost (voir en dernière page)
26	& CAFÉ - Concert YKONS (voir ci-contre)
28	Bibliobus école de Saint-Séverin 13h30 - 15h30
Février	
4	Bibliobus école de Villers-le-Temple 13h50 - 15h30
6	Repas des aînés de Nandrin à Saint-Séverin
8	Bibliobus école de Saint-Séverin 13h30 - 15h30 Administration communale fermée
9	& CAFÉ - Concert BAM! Trio (voir ci-contre) Amicale des pensionnés de Villers-le-Temple : goûter Saint-Valentin (voir page 21)
16	& 17 Exposition Art au Village 2019 (voir page 17)
18	Bibliobus école de Villers-le-Temple 13h50 - 15h30
22	Lundi de Pâques
26	MobiTIC (voir page 21)
27	Dîner de l'amicale des pensionnés de Villers-le-Temple à Saint-Séverin
Mars	
7	Bibliobus école de Villers-le-Temple 13h50 - 15h30
11	Bibliobus école de Saint-Séverin 13h30 - 15h30
13	Don de sang (voir ci-contre)
21	Bibliobus école de Villers-le-Temple 13h50 - 15h30 Don de sang (voir ci-contre)
23	Souper du comité scolaire de Saint-Séverin
24	Carnaval à Villers-le-Temple
25	Bibliobus école de Saint-Séverin 13h30 - 15h30
29	au 31 BeWapp
31	Marche ADEPS de l'amicale des pensionnés de Villers-le-Temple

La publication « Carrefour » trimestrielle est le bulletin communal de la commune de Nandrin, éditée à 2800 exemplaires et distribuée par la Poste dans 2498 boîtes aux lettres. Bureau de dépôt : Nandrin
Éditeur responsable :
Administration communale de Nandrin. Place Ovide Musin 1 4550 Nandrin

Comité de rédaction :

- Michel Lemmens, Bourgmestre;
- Gaëtane De Smidt, échevine;
- Pierre Jamaigne, Directeur général;
- Olivier Hermia, chargé de communication.

contact : communication@nandrin.be 085/24.18.60

DON DE SANG, DON DE VIE



Nandrin Ecole St-Martin
rue de la Rolée 4 de 16h00 à 19h00
jeudi 21 mars 2019

Neuville Ecole Communale
rue Ry Chéra 14 de 17h00 à 19h30
mercredi 13 mars 2019

www.transfusion.be

0800 92 245



CAFÉ

Live & Café Nandrin
Route du Condroz, 147 - 4550 Nandrin

www.livecafe.be

Samedi 19 janvier Sweet Jane

La voix douce et chaude de Sweet Jane nous emmène vers un monde chaleureux et lumineux

Samedi 26 janvier Ykons

Un groupe de scène à voir ou revoir absolument

Samedi 9 février BAM! Trio

«BAM! Trio» est le fruit de la rencontre entre trois fabuleux musiciens : le pianiste Maxime Moyaerts, le guitariste Bastien Jeunieux et le batteur Arnaud Cabay.

À partir du
21 janvier

Votre bureau de poste déménagement...

... vers la place Ovide Musin 1 à Nandrin

Durant la période de transition, nous restons à votre disposition :

 **Bureaux de poste**

Neupré

Rue des Deux Églises 49
4120 Rotheux-Rimièrè

Lundi, mercredi, vendredi : de 9:30 à 12:30 et de 13:45 à 17:00. Mardi et jeudi : de 9:30 à 12:30 et de 13:45 à 18:00. Le samedi : de 9:30 à 13:00.

Soheit-Tinlot

Rue du Centre 21
4557 Soheit-Tinlot

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : de 9:30 à 11:30. Le mardi : de 9:30 à 11:30 et de 17:00 à 19:00.



www.bpost.be



bpost
s'en charge